

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 1^{ER} FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le 1^{er} février à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard FAVIER, Maire.

Présents : Mr FAVIER Bernard, Mr GOUYON Gilles, Mr MOURLON Gérard, Mme ALVES Pierrette, Mme COMBEMOREL Sophie, Mr GIRAUD Patrice, Mr LECUYER Lionel, Mme BAGNAUD Marie-Claude, Mr DESAUNOIS Laurent, Mr BERAUD Christophe, Mme LEBRETON Marie, Mme GIRAUDET Stéphanie, Mrs GRENAT Claude, LASCIOUVE Jean-Claude

Absents excusés : Mme BARBECOT Annie

Mr GIRAUD Patrice a été élu secrétaire.

GESTION DU PERSONNEL

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une personne a été recrutée en remplacement de Nadia, en arrêt maladie pour une durée indéterminée. Nathalie CHARDONNET a été recrutée pour ce poste pour 16,5 h/semaine.

Céline a décidé de mettre fin à son contrat, Laetitia BURDZINSKA a été recruté pour la remplacer. Pour l'instant elle a un contrat d'un mois à 35 heures.

Monique va être opérée, elle ne retravaillera pas avant octobre et Catherine AMADON termine fin février, Michèle Pinto a donc été recrutée pour la remplacer. Elle commence après les vacances de février.

Catherine LOIT est arrêtée et doit se faire opérer, elle ne reprendra pas avant 2 mois.

CONSEIL DEPARTEMENTAL : FIC

PROGRAMMATION FIC 2016-2018

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le Conseil Départemental a adopté un nouveau dispositif du Fonds d'Intervention Communal (FIC). La modification majeure consiste en la création d'un coefficient départemental de solidarité propre à chaque commune qui permettra de moduler les subventions en aidant plus particulièrement celles qui en ont le plus besoin.

Ainsi chaque commune se verra attribuer une enveloppe de travaux, différente selon la strate de communes, un taux d'intervention (30% pour les communes de – 500 habitants et 25% pour les + 500 habitants) et un coefficient correcteur dit de solidarité.

Nous devons établir notre tableau de programmation FIC pour les 3 prochaines années.

Il est demandé au Conseil Municipal de définir sur quels projets nous allons travailler ainsi au prochain Conseil des chiffrages seront présentés et nous devons valider la programmation FIC pour les 3 ans à venir. La réunion du Conseil Municipal devra être faite avant le 1er mars 2016.

Après délibération, le conseil a dressé une liste des travaux éventuels à effectuer sur la commune, ces derniers devant être chiffrés le mercredi 3 février 2016.

- Visignol –la Carte (peut-être pas tout)
- Les Barsses (pas entièrement)
- Descente du Vernadel (de Chez Giraud à chez Gallard André)
- Villemaine
- Le Bladeix
- Lacost-Retailat
- Rue derrière l'église
- Montée Lasciouve
- L'Orée du Parc (le goudron)
- Lasciouve
- Le Suchet
- De chez Guy Raoux à l'Etang
- 2^{ème} tranche salle des fêtes

Monsieur le Maire propose de mettre des ordres de priorité sur cette liste, une prochaine réunion a été fixée le 25 février à 20H00 à ces fins.

ATTRIBUTION SUBVENTION SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du FIC (programmation précédente), le Conseil Départemental a donné une suite favorable à notre demande de subvention pour la réfection de la salle polyvalente. Le montant qui nous est attribué est de 54 842 €.

PROGRAMME REDUC'EAU

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le Département s'est engagé, au travers de son Plan Climat Energie, à mener des actions visant à informer et accompagner les Puydômois dans la réduction de leur consommation d'énergie.

C'est dans ce but qu'il a décidé de déployer le programme Réduc'Eau. Il s'agit d'une campagne de distribution gratuite de kits d'économie d'eau et d'énergie à destination des particuliers. Ce kit peut permettre de réaliser jusqu'à 50 € d'économies sur la facture d'eau et d'énergie par an.

Les administrés s'inscrivent en ligne et la mairie pourra être le centre de distribution.

Nous proposons d'équiper les logements communaux de ces kits d'économie d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite équiper nos logements communaux de ces kits d'économie d'eau.

Monsieur le Maire précise que le Département s'occupe de la communication autour de ce programme. Des affiches sont en préparation et nous seront envoyées mi février. Des articles de presse dans les quotidiens locaux et, dans le magazine Puy-de-Dôme en mouvement sont également prévus. Nous pourrions également communiquer via le site internet de la commune.

PREFECTURE : REVISION DU REGLEMENT PARTICULIER DE POLICE DE LA NAVIGATION SUR LE PLAN D'EAU DE LA RETENUE DES FADES-BESSERVE

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet d'arrêté préfectoral portant sur le règlement particulier de la police de navigation sur le plan d'eau de la retenue des Fades-Besserve, prenant en compte les demandes du SIRB, qui nous a été adressé pour avis par la préfecture.

Un nouveau règlement particulier de police de la navigation concernant la retenue des Fades-Besserve a été adopté par arrêté préfectoral le 12 octobre 2015. Le SIRB sollicite deux modifications de cet arrêté :

- Article 2 : ne pas interdire la traction de bouées
- Sur le schéma directeur annexé à l'arrêté : déplacé le point I plus à l'aval.

Nous devons faire connaître nos éventuelles remarques sur cette proposition.

Après délibération, le conseil Municipal soutient les demandes du SIRB et n'a aucune observation à faire sur le document.

EPF SMAF

Monsieur le Maire expose :

- La commune de Verneugheol (Puy-de-Dôme), par délibération du 2 septembre 2015,
- La commune de Chamalière-sur-Loire (Haute-Loire), par délibération du 3 septembre 2015
- La commune de Bonneval (Haute-Loire), par délibération du 19 décembre 2014,
- La commune de Le Breuil (Allier), par délibération du 1er décembre 2015
- La commune de Jaligny sur Besbre (Allier), par délibération du 1er décembre 2015,
- La commune de Saint-Flour (Cantal), par délibérations des 17 juillet 2014 et 14 décembre 2015,
- La communauté de communes du Livradois Porte d'Auvergne (Puy-de-Dôme), par délibération du 26 novembre 2015

Ont demandé leur adhésion à l'EPF - Smaf Auvergne.

- Le Conseil d'Administration, dans ses délibérations en date du 22 septembre, 20 novembre et 7 décembre 2015, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée Générale de l'EPF-Smaf réunie le 8 décembre 2014 a donné un avis favorable.
- Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

SCHEMA DE DESSERTE

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion est organisée en lien avec la Communauté de Communes dans les locaux du SMADC le mardi 9 février à 14 h.

Monsieur le Maire propose de se réunir le vendredi 5 Février à 20H00 afin de faire un tri sur les chemins avant d'assister à la réunion du mardi 9 février.

VERGER CONSERVATOIRE

Laurent DESAUNOIS informe avoir déposé un dossier de demande d'aide supplémentaire concernant le projet de verger conservatoire.

Concernant le projet global, Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une plantation d'arbres sur deux terrains, et que nous souhaiterions clôturer et installer une signalétique. La mise en place d'une borne WIFI et la création de flyers pour information sont aussi envisagés. Le montant estimé pour ce projet s'élève à 25 000 €. Monsieur le maire précise que le projet global ne pourra se faire que si nous obtenons la subvention de 80 %. Sinon, nous ferons uniquement la plantation des arbres pour un montant de 5000 €.

Monsieur le Maire attire l'attention du Conseil Municipal sur le problème de défrichement du terrain qui doit se faire avant le mois de septembre 2016.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve ce projet.

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Monsieur le Maire informe le conseil que nos Conseillers Départementaux ont mis en place une charte sur le rôle de leurs remplaçants et ils nous demandent de bien vouloir les accepter suivant les modalités de cette charte, lors des différents événements auxquels nous les aurons conviés.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte les modalités de cette charte.

REPLACEMENT MATERIEL INFORMATIQUE

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante les dispositions relatives à la procédure budgétaire contenue dans la loi N° 88-13 du 05/01/1988, portant amélioration de la décentralisation et notamment la possibilité donnée au maire d'engager des dépenses d'investissement avant le budget primitif. Le maire peut, sur autorisation du conseil municipal délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Il précise que le prestataire retenu, dans le cadre du groupement de commandes informatiques du SMAD des Combrailles, va procéder aux installations sur site à compter du 1^{er} février et que sa facture suivra.

Oùï cet exposé du maire, l'assemblée délibérante, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à faire application de l'article 15 de la loi N°88-13 du 05/01/1988, pour engager et mandater des dépenses d'investissement de la collectivité dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2015 au budget principal (hors crédit de la dette), à savoir :

- crédits ouverts en 2015 au chapitre 21 : 24328 €
- donc, pour 2016, 25 % des crédits ouverts : 6082 €

PRECISE que les crédits votés seront repris au budget primitif 2016.

SEMERAP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux devis ont été signés pour la SEMERAP

- 1 devis pour le remplacement d'un poteau incendie route des Fades pour un montant de 2 185,99 € HT
- 1 devis pour l'assainissement de la boulangerie pour un montant de 1 363,73 € HT.

ADRA 63

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil, Monsieur GIRAUD Patrice est désigné pour remplir cette fonction.

Objet : motion de l'Association Nationale des Retraités Agricoles de France

"Réunis en Assemblée Générale à Tartas (Landes) le 12 juin 2015, les délégués de l'**A.N.R.A. F (Association Nationale des Retraités Agricoles de France)** réaffirment avec force leurs revendications.

Constatent que le montant des retraites agricoles est très en dessous du seuil de pauvreté (993 €). Devant l'augmentation du coût de la vie, avec une aussi médiocre pension, le pouvoir d'achat est inexistant.

Acculés à une aussi déplorable situation, les retraités agricoles

Demandent au Gouvernement, avec insistance, la mise en place de mesures immédiates pour mettre fin à ce scandale en conformité avec les engagements réitérés par les Présidents de la République successifs.

Réclament plus que jamais avec véhémence :

- Le vote d'une loi mettant en place un fonds de financement des retraites agricoles assurant une retraite décente à 85% du SMIC indexée, pour une carrière complète tous régimes confondus, parité Hommes-Femmes. (Rappelons que le Premier Ministre a déclaré que vivre avec moins de 1200 euros est inacceptable).

- Le maintien des retraites par répartition.
- Porter le minimum contributif au même niveau que les autres catégories sociales.

- Le relèvement du seuil fiscal de référence, de façon à supprimer la CSG et la CRDS.
- Supprimer la CSG et la CRDS pour les revenus inférieurs à 1200 euros.
- Le passage du taux de la pension de réversion de 54 % à 74 %.
- Réclament que soit rétablie la demi-part pour celles et ceux dont la pension est inférieure à 1200 euros,
- Que la dépendance ou perte d'autonomie soit considérée comme une longue maladie, prise en charge obligatoirement par la solidarité nationale 5^{ème} branche de la Sécurité Sociale.
- Remplacer la bonification à partir de 3 enfants (10 % de la pension par un forfait correspondant à 10 % du SMIC).
- Accorder aux agriculteurs non salariés le compte pénibilité comme aux salariés agricoles pour permettre un départ anticipé."

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la motion de l'Association Nationale des Retraités Agricoles de France.

INFOS / REUNIONS / INVITATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Aéro-Club des Combrailles tiendra une Assemblée Générale le samedi 5 mars à 10 heures suivie d'un repas chez Françoise. Gilles GOUYON et Marie-Claude BAGNAUD iront à l'Assemblée Générale ainsi qu'au repas.

TRAVAUX A FAIRE DANS LES VILLAGES ET LA COMMUNE / LES EMPLOYES

- Empierrement du chemin au dessus de Courtine sur le plateau + les trous vers le ruisseau.
- Trous à boucher sur la route (goudron) vers le pont.
- Trous à boucher au Suchet.
- Sortie chemin de l'Ebaupin (à aller voir).
- Fontaine à rénover vers chez Thierry Demoulin.
- Barrière à remettre à la mare du Bladeix.
- Derrière chez Noël Mazon, chemin à empierre. Lionel LECUYER est chargé de ce dossier.
- Mr Ducatillon : bornage non fait, à voir avec l'Aménagement Foncier.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

Commissions

Bâtiments communaux :

Les employés refont actuellement l'appartement au-dessus de la mairie (isolation et papier peint dans les chambres, le salon, le couloir et les toilettes).

Ecole - Cantine : Le Conseil d'école a lieu jeudi 4 février à 17 h 30

CCAS :

Comme chaque année, la commune offre la galette aux résidents et au personnel de l'ADAPEI. Celle-ci s'est déroulée le mardi 12 janvier.

Pierrette ALVES pose la question sur la possibilité de ne pas pouvoir utiliser la salle des fêtes pour l'arbre de Noël, et donc de savoir comment nous pouvons chercher une animation. Monsieur le Maire propose de faire plusieurs propositions au CCAS et de le réunir afin de prendre une décision.

Vie communale :

Monsieur le Maire propose de se réunir le mercredi 17 février à 20H00 concernant les animations possibles pour la prochaine foire aux choux qui aura lieu le 30 juillet 2016. Il précise de bien faire apparaître sur les courriers d'invitations qu'il conviendra de venir avec des propositions.

Pierrette ALVES attire l'attention sur le fait que la fête du plan d'eau organisée par la SIRB aura lieu en même temps cette année, le bal des jeunes initialement prévu sera en conséquence certainement annulé. Le conseil municipal à l'unanimité désapprouve la date prévue par le SIRB et demande de faire un courrier au SIRB pour qu'ils changent leur date.

Une subvention de 500 € a été accordée cette année pour cette prestation par le Conseil Départemental, qui nous a demandé de bien faire apparaître leur logo sur les affiches.

La commune a reçu un prix d'encouragement concernant le fleurissement. Grâce à ce prix, Michel a pu suivre une formation de 2 jours sur le fleurissement.

Tourisme et Patrimoine :

Syndicats

SIRB: Le SIRB recherché un gérant pour le site de Confolant.

SICTOM

EPF/SMAF

SMADC: Assemblée Générale du SMADC le 22 février 2016.

SIV MENAT : Voir la Présidente du SIV concernant la facture qui n'est pas en accord avec ce qui était prévu.

SIEG

SIAEP SIOULE ET MORGE :

MISSION LOCALE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

FNATH : Pierrette donne le compte rendu de la réunion qui s'est déroulée le 30 janvier.

QUESTIONS DIVERSES

- Laurent DESAUNOIS a une demande de Henri LAMADON qui souhaite que le chemin allant au village de Courronnet soit goudronné.
- Yves MAIGNOL demande qu'il y ai une ligne blanche sur la route de Lamazière : un courrier sera fait pour cette demande.
- Le 18 janvier dernier, un audit sécurité a été réalisé par le Centre de Gestion, beaucoup de remarques ont été émises concernant :
 - Assistant de prévention
 - Hangar communal : registre de sécurité
 - Habilitation électrique
 - Formations...